



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 février 2011

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL  
CHARGE DE MISSION INSERTION AU PROJET  
DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 04 février 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY  
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL CHARGE DE  
MISSION INSERTION AU PROJET DE RENOVATION URBAINE ET  
SOCIALE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Un poste d'attaché chargé de mission est vacant au Projet de Rénovation Urbaine et Sociale.

Malgré la recherche de candidatures statutaires, il n'a pas été possible de recruter un fonctionnaire pour pourvoir ce poste.

Aussi, afin de permettre au service de poursuivre son activité, il est proposé de recruter, sous contrat, le chargé de mission insertion conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour tenir compte de l'expérience du candidat retenu, il est également proposé de rémunérer cet emploi sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement d'un chargé de mission insertion contractuel au Projet de Rénovation Urbaine et Sociale et de fixer la rémunération sur la base d'un des échelons de la grille des attachés territoriaux.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**